

Conseil de laboratoire du CUREJ
19 février 2020

Présents : A. Haquet, M. Laroche, V. Martin, C. Legros
Excusé : V. Parisot

5 questions sont portées à l'ordre du jour :

- Classement des demandes de postes pour la campagne d'emploi
- Approbation du rapport intermédiaire d'autoévaluation HCERES

1. Classement des demandes de postes pour la campagne d'emploi

Les postes d'enseignants-chercheurs et ingénieurs d'étude demandés par le laboratoire et classés par celui-ci sont :

- 1) poste IGE BAP J
- 2) poste PR, section 02, mutation
- 3) poste PR, section 01, recrutement 46-3, profil procédure civile
- 4) poste PR, section 01, agrégation
- 5) poste MCF, section 02, profil droit public
- 6) poste PR, section 01, agrégation
- 7) poste MCF, section 04
- 8) poste MCF, section 01, profil droit civil
- 9) poste MCF, section 01, profil droit de l'entreprise
- 10) poste PR, section 02, recrutement 46-1
- 11) poste PR, section 02, agrégation
- 12) poste PR, section 01, recrutement 46-3, profil droit de la famille, droits fondamentaux
- 13) poste MCF, section 01, Droit civil et procédure civile
- 14) poste MCF, section 02, profil droit public
- 15) poste MCF, section 01, profil droit privé
- 16) poste MCF, section 02, profil droit public
- 17) poste MCF, section 02, profil droit public
- 18) poste PR, section 02, agrégation
- 19) poste PR, section 02, recrutement 46-1

Pour rappel, un poste IGE BAP J avait été demandé en 2018-2019 et attribué par l'université. Au vu du départ de l'ensemble des personnels administratifs à la rentrée 2019, la mise au concours a finalement été faite d'un poste de gestionnaire jugé par l'ensemble des directions de laboratoire sur le pôle Pasteur plus urgent à pourvoir durablement. Les postes de gestionnaires étant en voie d'être stabilisés (recrutement d'un titulaire – M. Jacquet – et mise au concours du poste actuellement occupé par C. Nicol), la demande d'un poste d'IGE est proposée à nouveau.

Ce classement est adopté à l'unanimité.

2. -Approbation du rapport intermédiaire d'autoévaluation HCERES

Un rapport intermédiaire doit être présenté à l'université pour évaluation interne le 20 février 2020. Celui-ci a été soumis aux membres du conseil le 8 février 2020 pour commentaire. L'ensemble des commentaires formulés ont été intégrés au document qui sera déposé demain en son état

d'avancement : des précisions doivent encore être apportées qui le seront au fur et à mesure de leur recueil, les modifications formelles continuent d'être également réalisées.

Ce rapport intermédiaire est adopté à l'unanimité en son état.